

**REPUBLIQUE FRANCAISE****DEPARTEMENT****PUY-DE-DOME****REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE D'OLLOIX**

Délibération n° 2023 / 20

**Séance du 9 Juin 2023****NOMBRES DE MEMBRES**

En exercice :	Présents :	Votants :
10	8	8

Date de la convocation : 2 juin 2023

Le **NEUF JUIN DEUX MIL VINGT-TROIS**, à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Louis CECCHET, Maire.

Présents : Jean-Louis CECCHET, Maire, Pierre SAVIGNAT, Alain HERITIER, adjoints, Jérôme RENOARD, Charlotte COGAN, Stéphane BÉAL, Christophe DEMONCHY, Claire VOLPI.

Absents : Valérie BUISSON et Vincent BAFFALEUF

Secrétaire de séance : Charlotte COGAN.

**OBJET : Élection des délégués pour les élections sénatoriales au scrutin majoritaire (- 1000 hab.)**

- ◆ Vu le décret n°2023-257 du 6 avril 2023 portant convocation des collègues électoraux pour l'élection des sénateurs,
- ◆ Vu l'instruction n°IOMA2308397J du 30 mars 2023 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux,

**a) Composition du bureau électoral**

Monsieur le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes. Il s'agit de :

- Monsieur Jean-Louis CECCHET
- Monsieur Alain HERITIER
- Monsieur Pierre SAVIGNAT
- Monsieur Jérôme RENOARD

**b) Élection du délégué**

Monsieur le Maire rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du délégué en vue des élections sénatoriales. Après l'enregistrement de la ou des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 8
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Suffrages exprimés : 8
- Majorité absolue : 5

Ont obtenu :

- Monsieur Jean-Louis CECCHET : 8 Voix

Monsieur Jean-Louis CECCHET ayant obtenu la majorité absolue est proclamé élu en qualité de délégué pour les élections sénatoriales.

Fait et délibéré en Mairie les, jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.  
Pour copie conforme, le 09 juin 2023

POUR	CONTRE	ABSTENTION
8	0	0

Le Maire,

Jean-Louis CECCHET

